



Infirmières et Infirmiers Sans Frontières (IISF)
Nurses Without Borders (NWB) | Enfermeras y Enfermeros Sin Fronteras (EESF)

CHARTRE DE L'ORGANISME DE BIENFAISANCE IISF POUR TOUS SES MEMBRES

PHILOSOPHIE

1. Se définit comme un organisme apolitique, areligieux et impartial;
2. Adhère au principe d'égalité des genres;
3. Intègre à son fonctionnement des actions écoresponsables;
4. Soutient des initiatives qui favorisent expressément le renforcement mutuel des capacités, le développement durable, l'éducation à la citoyenneté mondiale, la coopération et la solidarité internationales;
5. Définit « initiative » comme tout projet réalisé avec des communautés défavorisées en partenariat avec des personnes et des organisations locales dans le but de contribuer à leur développement individuel ou collectif en accord avec les objectifs pour le développement durable (ODD) mis en vigueur par les [Nations Unies](#);
6. Croit à l'importance d'une formation pré-départ structurée qui répond aux besoins des coopérants et des communautés d'accueil;
7. Valorise l'interdisciplinarité en santé;
8. Adhère aux principes promus par les codes de déontologie en vigueur de toutes les professions en santé du Québec et du Code d'éthique de l'Association Québécoise des Organismes de Coopération internationale (AQOCI);
9. S'associe aux valeurs proclamées par les Chartes [québécoise](#) et [canadienne](#) des droits et libertés de la personne et la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#);
10. Entend, en contrepartie, respecter les lois et règlements des pays où il opère directement ou indirectement et s'adapter aux us et coutumes dans la mesure du possible;
11. Adhère aux Principes directeurs applicables aux dons de médicaments publiés par l'Organisation Mondiale de la Santé;
12. Adhère à la [Charte des droits du donateur](#), publiée par l'Association des professionnels en philanthropie (AFP).

MISSION

1. Regroupe en personne morale des infirmières, infirmiers et tout autre professionnel de la santé ou personne intéressée à des initiatives en harmonie avec la philosophie décrite dans la Charte de IISF;



Infirmières et Infirmiers Sans Frontières (IISF)
Nurses Without Borders (NWB) | Enfermeras y Enfermeros Sin Fronteras (EESF)

2. Promeut les pratiques d'excellence et de qualité dans l'exercice de la coopération et de la solidarité internationales, renforcement mutuel des capacités et le développement durable, notamment par le biais de la formation, l'enseignement et la recherche;
3. Est un organisme sans but lucratif (OSBL) et un organisme de charité dûment enregistré auprès du [Registre des entreprises du Québec](#) (REQ) et de [l'Agence de revenu du Canada](#) (ARC). À ce titre, IISF reçoit des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières et/ou immobilières;
4. Administre les dons, legs et contributions dirigés vers des fonds généraux ou des fonds réservés à des projets de développement durable dans les pays où il intervient;
5. Organise et soutient des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour soutenir ses activités à des fins charitables;
6. Évalue, conseille et accompagne les coopérants de IISF dans l'élaboration et la réalisation d'initiatives de coopération et de solidarité internationales;
7. Établit des Conventions de partenariat avec des organismes locaux sélectionnés selon de hauts standards d'organisation logistique, de sécurité et des services cliniques de qualité;
8. Établit des Ententes-cadres de collaboration avec des personnes, groupes ou institutions d'enseignement afin de baliser les rôles, responsabilités et obligations de chacune des parties.

ENGAGEMENTS

1. Intervient de manière générale, dans les situations de coopération ou de solidarité. Dans le cas d'urgence humanitaire, IISF s'associera aux organisations et institutions reconnues compétentes dans cette spécialité;
2. Octroie un programme de formation prédépart obligatoire aux coopérants soutenus par IISF incluant, dans la mesure du possible, la possibilité d'une consultation avec un professionnel en santé voyage, adaptée aux destinations;
3. S'engage à prendre des moyens raisonnables afin d'assurer la sécurité de ses coopérants dans la mesure du possible;
4. Offre un soutien structurant afin d'appuyer et d'assister le coopérant, le groupe et l'institution d'enseignement dans toutes les étapes inhérentes à l'élaboration d'une initiative ou d'un projet en harmonie avec la philosophie de IISF;
5. S'engage à faire preuve d'une gestion transparente envers ses membres et toute personne qui en fera la demande expresse;
6. S'engage formellement à redistribuer, sous forme de dons dirigés ou de développement de projet durable, la totalité de tous ses argents amassés dans ce but explicite, tout en conservant une marge de manœuvre administrative prudente pour faire face à ses besoins pécuniaires pour la gestion interne.